

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

CONVOCATION DU 08 MARS 2017

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Madame Nicole ROBERT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

PRESENTS :	Maire :	Mme ROBERT Nicole		
	Adjoints :	M. CORVELLEC Yvon M. CLIN Christophe	Mme TAQUET Monique	Mme DEWEZ Colette
	Conseillers :	M. REMISE Claude Mme VAN HEES Monique Mme DAMAY Nathalie	M. THIENPONDY Patrick Mme CHIROT Eliane Mme GRENETTE Adeline	Mme LHERMITTE Annie Mme WOODHEAD Lindsay

ABSENTS EXCUSES :	M. PIELS Benoît	donne procuration à	M. CORVELLEC Yvon
	Mme GALLOT Claudine	donne procuration à	Mme WOODHEAD
	M. AGOSTINI Benoit	donne procuration à	Lindsay M. CLIN Christophe

ABSENTS : M. LEVEL Serge
M. PACOT Benjamin

Est élu(e) secrétaire de séance : Mme WOODHEAD Lindsay

Le compte rendu de la séance du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

1 – BUDGET COMMUNAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (Délib. n° 2017/03/30 – 17)

Madame le Maire présente le compte administratif 2016 arrêté comme suit :

		Solde (+ ou -)	Dépenses en euros	Recettes en euros
Reste à réaliser au 31/12/2016	Investissement	A - 95 214,70	F 147 855,70	52 641,00
	Fonctionnement	H 0,00	I 0,00	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à 2016	- 227 619,74	K 303 201,30	N 75 581,56
	Solde 2015 reporté (001)	L 569 403,64	K + L (si L -)	N + L (si L +)
	Résultat global d'exécution	B 341 783,90	303 201,30	644 985,20
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2016	55 415,49	P 1 395 506,93	Q 1 450 922,42
	Solde 2015 reporté (002)	M 1 333 413,02	P + M (si M -)	P + M (si M +)
	Résultat global d'exécution	C 1 388 828,51	1 395 506,93	2 784 335,44
Résultats Cumulés 2016		1 635 397,71	1 846 563,93	3 481 961,64
Résultats cumulés hors restes à réaliser		1 730 612,41	1 698 708,23	3 429 320,64

Madame le Maire cède la présidence à Madame Adeline GRENETTE qui met au vote le Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal de l'année 2016.

2 – BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016 (Délib. n° 2017/03/30 - 18)

Après avoir approuvé le compte administratif 2016, le Conseil Municipal constatant que ce compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 1 388 828,51 €
- un excédent d'investissement de 341 783,90 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
• Résultat de l'exercice	55 415,49
• Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du CA)	1 333 413,02
Résultat à affecter	1 388 828,51
Résultat d'investissement	
• Solde d'exécution d'investissement (ligne D001 du CA)	341 783,90
• Solde des restes à réaliser d'investissement	- 95 214,70
Excédent de financement	256 569,20
AFFECTATION	
• Report en investissement (ligne R001 du BP)	256 569,00
• Excédent de fonctionnement capitalisé (ligne R1068 au BP)	0,00
• Report en fonctionnement (ligne R002 du BP)	1 388 828,00

3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2017 (Délib. n° 2017/03/30 – 19)

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour 2017 :

- de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière bâtie,
- de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière non bâtie,
- d'augmenter le taux de la taxe d'habitation qui passe ainsi à 15,56 %.

Le tableau des taxes s'établit comme suit :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Bases 2017 en €	Produits en €
Habitation	15,41 %	15,56 %	1 943 000	302 331
Foncier bâti	31,98 %	31,98 %	1 228 000	392 714
Foncier non bâti	46,09 %	46,09 %	98 600	45 445
			Produit fiscal 2017	740 490

4 – FRAIS DE SCOLARITÉ – ENFANTS DE FOULANGUES – ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017 (Délib. n° 2017/03/30 - 20)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les enfants de Foulangues sont accueillis dans nos structures scolaires et lui propose de délibérer sur le montant des frais de scolarité à demander à la Commune de Foulangues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les frais de scolarité des enfants de Foulangues fréquentant l'école d'Ully Saint-Georges à :

- ❖ 64 € par enfant pour l'année scolaire 2016/2017, soit 1 472 € pour 23 enfants.

5 – DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INSPECTION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (Délib. n° 2017/03/30 - 21)

Madame le Maire expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et de prévention des risques professionnels.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI.

Vu l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le conseil, après avoir entendu Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1

Madame le Maire est autorisé à faire appel au centre de gestion de l'Oise pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

Article 2

Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

6 – DIVERS

- Madame le Maire présente le rapport d'activité de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise et rappelle qu'il est à la disposition de tous.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 21 H 25.